

Les Lilas, le 25 mai 2022

**Madame Elisabeth Borne**

Hôtel de Matignon

57 Rue de Varenne

75007 Paris

N/REF : FSU/PSL/2022/07

Madame la Première Ministre,

Lors de votre ministère à la transition écologique, la FSU de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer vous avait fortement interpellée sur le déficit d'effectifs du pôle ministériel pour mener à bien l'ensemble de ses missions de service public de l'environnement.

Ce fut le cas dans le cadre de l'intersyndicale réunie dans le Conseil de Défense du ministère de l'Ecologie et solidaire lors du CTM budgétaire du 27 septembre 2019, siégeant sous votre présidence. Il s'agissait du premier CTM budgétaire de ce que vous appeliez l'acte II du quinquennat, alors que le Président de la République appelait à "*répondre à l'appel de l'océan et de la forêt qui brûle, à agir*". Cela s'est traduit par une nouvelle et forte baisse des plafonds d'emplois des services et établissements publics du pôle ministériel, baisse cumulée aux précédentes, prolongée les années suivantes, faisant de notre pôle ministériel le premier contributeur relatif de tous les ministères sur les dix dernières années.

Vous y étiez sensible et avez eu l'occasion de nous faire part à plusieurs reprises de votre volonté de travailler à inverser cette tendance. Hélas, le ministère en charge de l'environnement n'a pas la réputation de gagner aisément les arbitrages interministériels. Nous avons pu le constater trop fréquemment.

Vous le savez, il n'est pas raisonnable de considérer comme prioritaires les enjeux de transition écologique, énergétique, les réponses aux besoins de logement et de rénovation des bâtiments, de prévention vis-à-vis des risques technologiques ou naturels, de sécurité et de contrôle des transports aériens, maritimes, terrestres, de protection de l'eau, de la biodiversité et de la mer, les impératifs d'entretien, de pérennité, de régénération et d'intermodalité des infrastructures de transports, les nécessités d'expertise technique de l'Etat dans les territoires... en réduisant sans cesse les effectifs et moyens de fonctionnement de nos services et établissements publics !

Aujourd'hui, Première ministre avec une responsabilité forte sur la planification écologique et énergétique, vous avez le pouvoir de peser sur les choix budgétaires qui plombent services et établissements publics en charge du service public de l'environnement, sous le joug de restructurations incessantes pour tenter de pallier à ces déficits de moyens.

Pour mener à bien ces missions, les agent.es du pôle ministériel ne ménagent pas leurs efforts. Elles et ils sont en attente de renforts et de reconnaissance catégorielle.

Là encore, les arbitrages interministériels sont le plus souvent en défaveur de notre pôle ministériel. Mais des taux de promotion indigents comme l'absence de plan de requalification poussent à la démotivation les personnels dont vous avez pourtant besoin !

L'exemple des personnels contractuels des établissements publics du périmètre eau et biodiversité est parlant : ils disposent de quasi-statut dont les dispositions, en l'absence de réévaluation, nuisent tout autant à la bonne marche des établissements publics qu'à la reconnaissance catégorielle des agent.es. Toute discussion est bloquée, dans l'attente d'arbitrage...

Vous avez aujourd'hui les moyens de peser.

La FSU de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de mer compte sur votre connaissance de notre pôle ministériel et de ses personnels pour voir enfin se débloquent ces situations pour certaines ubuesques.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, en l'expression de notre très haute considération.

**Pour la FSU de la transition écologique,  
des territoires et de la mer**

**La Secrétaire générale du Sne-FSU**



**Véronique CARACO-GIORDANO**

**Copie :**

**Madame Amélie de Montchalin, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**

**Madame Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique**